

VERSION 6.2.1

- ÉVOLUTIONS LIÉES À LA DSN PHASE 3
- ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES
- AUTRES ÉVOLUTIONS
- CORRECTIONS

➤ ÉVOLUTIONS LIÉES À LA DSN PHASE 3

- Gestion de plusieurs comptes bancaires

The screenshot shows the 'Société' form with the following details:

- Raison sociale:** CROISIERES PRODUCTION
- Code société:** CP
- Nom abrégé:** MA SOCIETE
- Adresse:** 39 rue du faubourg Poissonnière, 75009 Paris
- Statut:** SARL, Compagnie de danse
- Signature:** HOPPENOT Gilles, Gérant
- Contact:** DURAN Mademoiselle, support@ghs.eu
- Envoi par mail:** Expéditeur Ethan, ethan@ghs.fr
- IBAN:** FR19 2004 1100 2000 5874 1005 T15
- BIC:** PSSTFRPPREN
- Banque principale

The 'IBAN' field has a dropdown menu with options: Banque 1, Banque 1, and Banque 2.

sPAIEctacle 6.2.1 permet d'utiliser deux comptes bancaires différents pour le paiement des cotisations en DSN phase 3.

Sur l'onglet principal de la fiche Société, un pop-up permet de définir chacun des deux IBAN.

L'IBAN coché "Banque principale" sera utilisé pour l'édition des virements de salaires et tous les états autres que la DSN.

L'éventuel second IBAN, ne sera proposé comme alternative, que pour le paiement des cotisations en DSN phase 3.

- Cotisations déclarées et règlements

Avant de générer un fichier de DSN, sPAIEctacle affiche une fenêtre récapitulative des cotisations déclarées et paiements, pour chaque organisme destinataire.

Cotisations déclarées et règlements

Vous trouvez ici le cumul des cotisations déclarées en DSN ainsi que les paiements associés (les paiements non grisés sont modifiables).
Il est recommandé d'éditer un récapitulatif des paies (menu Etats) avant de valider cette fenêtre.

Aide

Type retenue	Caisse	Id. organisme	Cotis. décl.	Paiement	Différence	Règlt	Banque
Urssaf - Chômage Perm.	Urssaf Ile-de-France	788 617 793 00013	1 055,00			Vir	
Audiens Retraite	AUDIENS	448 323 758 00038	255,43	255,43		Prv	Bq 1 - ... ▼
Audiens Prévoyance	AUDIENS	P0983	18,09	18,09		Prv	Bq 1 - ... ▼
		<i>INTERBRANCHE</i>	1,85	1,85			
		<i>PREV EAC</i>	16,24	16,24			
Santé	Ma Mutuelle	123456789	153,96	153,96		Ch	
		<i>MUT INDIV</i>	66,34	66,34			
		<i>MUT FAMILLE</i>	87,62	87,62			
Congés Sp.	Congés Spectacles	775 676 083 00030	103,21	103,21		Prv	Bq 1 - ... ▼

Annuler OK

→ Type retenue

Types retenues inclus dans la DSN dont la périodicité est définie sur Mois ou Trimestre sur l'onglet Caisses de la fiche Société. Pour les types Prévoyance, Santé ou Retraite supplémentaire, la caisse associée ne doit pas avoir l'option "Hors DSN" cochée.

Pour rappel, les types retenue envoyables en DSN sont les suivants : Urssaf, Chômage permanent, Audiens, Congés Spectacles, Prévoyance, Santé, Retraite supplémentaire, Ircantec. sPAIEctacle dispatche automatiquement Audiens en Audiens Retraite et Audiens Prévoyance.

→ Caisse

Nom de la caisse physique choisie sur l'onglet Caisses de la fiche Société.

→ Id. organisme

Identifiant de la caisse tel qu'indiqué dans la fiche Caisse :

- Code organisme pour les organismes complémentaires
- Siret caisse pour l'Urssaf et les caisses de retraite

(géré en dur par sPAIEctacle pour Audiens retraite, Audiens Prévoyance, Congés Spectacles et Ircantec).

→ Cotis. décl.

Indique la somme des cotisations déclarées paie à paie.

→ Paiement

Indique le cas échéant le montant du prélèvement SEPA inclus dans le fichier.

Ce montant est modifiable en double-cliquant dessus.

→ Différence

Indique la différence entre les deux premières colonnes.

Ce montant est modifiable en double-cliquant dessus.

→ Règlt

Indique le mode de règlement tel que choisi sur l'onglet Caisses de la fiche Société (Prv, Vir ou Ch).

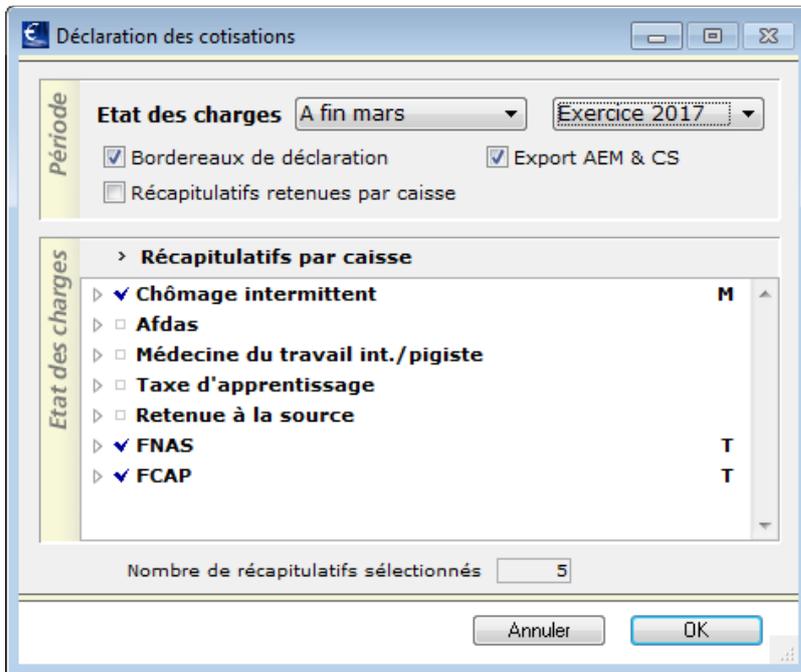
→ Banque

Permet le cas échéant de choisir la banque sur laquelle sera effectué le prélèvement SEPA.

» **REMARQUE** Pour les organismes complémentaires (Prévoyance, Santé ou Retraite supplémentaire) un double clic sur la ligne permet d'afficher le détail des contrats. Le montant du paiement peut alors être modifié contrat par contrat. Contrairement aux autres organismes, le montant du paiement est envoyé dans le fichier DSN quelque soit le mode de règlement.

» **REMARQUE** Pour l'Urssaf, le montant de cotisations déclarées indiqué est celui du bloc bordereau de cotisations.

- Impact sur les autres déclarations de cotisations



menu Etats > Déclaration des cotisations

Pour les sociétés entrées en DSN (c'est à dire dans sPAIEctacle, lorsque l'option "Société en DSN" est cochée sur l'onglet Caisses de la fiche Société) les types retenue déclarés en DSN ne sont plus disponibles dans la fenêtre de Déclaration des cotisations.

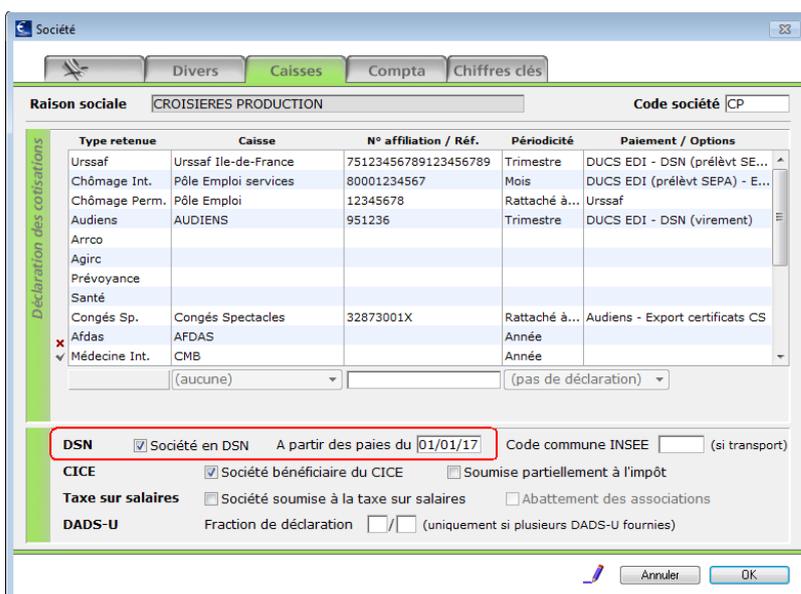
Il s'agit des types retenues suivants :

- Urssaf - Chômage permanent
- Audiens / Arrco / Agirc
- Prévoyance
- Santé
- Retraite supplémentaire
- Congés Spectacles
- Ircantec

REMARQUE Pour les Organismes Complémentaires (Prévoyance, Santé ou Retraite supplémentaire) le type retenue continue d'être disponible dans la fenêtre Déclaration de cotisations si l'option "Hors DSN" est cochée sur la fiche Caisse.

- DSN Événementielles

Date d'entrée en DSN



Avant de générer une DSN événementielle, sPAIEctacle 6.2.1 vérifie la date d'entrée en DSN de la Société, pour s'assurer que l'historique est suffisant pour ce mode de déclaration. Dans le cas contraire, une alerte signale le problème et vous invite à déclarer l'événement par une autre méthode.

La date d'entrée en DSN est à indiquer sur l'onglet Caisses de la fiche Société.

Accident de travail - Accident de trajet

Ajout d'événement

Type Arrêt de travail Du 06/03/17 Lu au 05/04/17 Me

Salarié DEL COURT Juliette dej

Contrat dej-12.01 du 01/01/12 au ...

Motif de l'arrêt Accident de trajet (à préciser)
Maladie
Maternité / Adoption
Paternité / Accueil de l'enfant
Accident de travail
Accident de trajet

Date accident 06/03/17 Lu

Reprise à temps

Subrogation Du 06/03/17 Lu au 05/09/17 Ma

Pour le maintien de la subrogation en cas de prolongation, indiquer la période maximale prévue par votre convention collective

N° d'ordre DSN

1 Annuler < > OK

sPAIEctacle 6.2.1 permet d'éditer des DSN événementielles pour accident de travail ou accident de trajet.

Pour déclarer ces événements par DSN événementielle, les 12 dernières paies du contrat doivent avoir été déclarées par DSN mensuelles.

Pour ces deux motifs d'arrêt, sPAIEctacle ne permet pas d'éditer la simulation de calcul des indemnités journalières.

REMARQUE La DSN événementielle ne concerne pas les contrats intermittents, pour lesquels il convient d'utiliser un autre mode de déclaration.

Dernier jour travaillé

A l'ajout d'un nouvel événement, sPAIEctacle pré-saisit automatiquement le "Dernier jour travaillé".

Conformément aux consignes du GIP-MDS, cette donnée est dorénavant pré-remplie du dernier jour calendaire précédant l'arrêt. Pour un arrêt débutant un lundi, le dernier jour travaillé attendu est bien le dimanche.

Autres évolutions

Liste des paies

La DSN mensuelle phase 3 substitue l'export des certificats Congés Spectacles que devait faire l'employeur auparavant. Ainsi la version 6.2.1 r1 indique X dans la colonne Editions/CS lorsque la DSN réelle a été générée.

REMARQUE Le X n'est qu'un E si l'exemplaire salarié n'a pas été édité.

Contrôle des anomalies

Avant que le fichier DSN ne soit généré, sPAIEctacle 6.2.1 contrôle par webservice, la validité des principaux chiffres clés, des taux de retraite complémentaire, Ircantec et Congés Spectacles.

ATTENTION Certaines des informations contrôlées sont régulièrement mises à jour par GHS. Pour que ce service fonctionne pleinement, l'ordinateur sur lequel est installé sPAIEctacle doit être connecté à Internet. Aucune donnée de votre fichier de données n'est transmise à cette occasion, mais sPAIEctacle actualise les listes nécessaires aux vérifications. Cette fonction peut être désactivée sur l'onglet principal des [Préférences](#).

CICE partiel

Société

Raison sociale: CROISIERES PRODUCTION Code société: CP

Type retenue	Caisse	N° affiliation / Réf.	Périodicité	Paiement / Options
Urssaf	Urssaf Ile-de-France	75123456789123456789	Trimestre	DUCS EDI - DSN (prélèvt SE...
Chômage Int.	Pôle Emploi services	80001234567	Mois	DUCS EDI (prélèvt SEPA) - E...
Chômage Perm.	Pôle Emploi	12345678	Rattaché à...	Urssaf
Audiens	AUDIENS	951236	Trimestre	DUCS EDI - DSN (virement)
Arrco				
Agirc				
Prévoyance				
Santé				
Congés Sp.	Congés Spectacles	32873001X	Rattaché à...	Audiens - Export certificats CS
Afdas	AFDAS		Année	
Médecine Int.	CMB		Année	

DSN Société en DSN A partir des paies du 01/01/17 Code commune INSEE (si transport)

CICE Société bénéficiaire du CICE Soumise partiellement à l'impôt

Taxe sur salaires Société soumise à la taxe sur salaires Abattement des associations

DADS-U Fraction de déclaration / (uniquement si plusieurs DADS-U fournies)

Sur l'onglet Caisses de la fiche Société, une option permet, le cas échéant, d'indiquer un assujettissement partiel à l'impôt.

Cette option est à cocher par les sociétés dont une partie seulement de l'activité est assujettie à l'impôt sur les sociétés et qui ne déclare pas l'ensemble des paies ou salariés sur la base CICE.

Lorsque l'option est cochée, une boîte de dialogue apparaît au moment de générer la DSN. Il est alors possible de saisir manuellement le montant déclaré sur la ligne 400 du bordereau Urssaf inclus dans le fichier DSN.

Pseudo-SIRET

Modification analytique Long métrage

Libellé analytique: Long métrage Analytique inactivé

Données spécifiques

Pseudo-siret LM: 327 920 955 90034 Données spécifiques / DSN - DadsU

Siret établissement: Pseudo-siret LM

Assedic: Assedic

Caisse Urssaf: Urssaf Ile-de-Fr... Code commune INSEE (si cotis. transport)

Attestation Assedic intermittent: Agrément AEM N° suivant 1

Signataire: HOPPENOT Gilles Signature: Gérant

Banque: IBAN FR19 2004 1100 2000 5874 1005 T15 BIC PSSTFRPPREN

Pour déclarer les paies réalisées dans le cadre de films longs métrages, les sociétés concernées peuvent se voir attribuer un "pseudo-SIRET". Ces pseudo-SIRET sont identifiables par leur NIC, sous la forme 900XX au lieu de 000XX.

sPAIEctacle 6.2.1 r1 permet de générer les enregistrements spécifiques aux pseudo-SIRET dans le fichier DSN.

Sur la fiche analytique long métrage, un pop-up permet de préciser si le long métrage s'est vu attribuer un SIRET ou un pseudo-SIRET.

ATTENTION Dans ce cas, le code commune Insee et la fraction de déclaration sont obligatoires.

Forfait social

Modification code DUCS 012D

Code DUCS: 012D

Libellé de la cotisation: FORFAIT SOCIAL

Type retenue: Urssaf

Spécificité: Forfait social

Code DUCS négatif: 478P

A la mise à jour des fichiers de données, sPAIEctacle 6.2.1 r1 a automatiquement affecté un code DUCS négatif aux codes DUCS dont la spécificité est "forfait social".

Ce code est notamment nécessaire à la déclaration en DSN des paies de réintégration sociale.

- **Fonctionnalités avancées**

Blocs de changements

Plusieurs éléments permettent d'identifier les salariés et de définir les contrats. Lorsqu'un changement intervient, il convient de créer un "bloc changement". La plupart des modifications (temps partiel, catégorie professionnelle, ...) sont gérées automatiquement par sPAIEctacle.

Certaines modifications ne sont par contre pas connues par le logiciel. C'est le cas des éléments pour lesquels l'historique n'est pas géré (le NIR du salarié ou le SIRET de la société par exemple) ou pour lesquels l'information est extérieure à sPAIEctacle (code contrat en cas de changement de logiciel par exemple).

Pour les modifications listées ci-dessous, le service maintenance peut vous aider à utiliser les options de sPAIEctacle 6.2.1 r1 :

- Informations salarié : NIR, Date de naissance, Prénom
- Informations contrat : Code contrat
- Informations société : SIRET

Organismes Complémentaires pour les versions multi-sociétés

Lorsque des retenues de prévoyance ou santé concernent plusieurs sociétés et que les fiches paramétrage de l'organisme complémentaire donnent des références différentes par retenue et par société, il n'est plus nécessaire de dupliquer les retenues. Le service maintenance peut vous aider à gérer les références contrats pour ces cas spécifiques.

EVOLUTIONS LÉGISLATIVES

- **Réduction Fillon**

La prise en compte du taux d'accident du travail dans le calcul de la réduction Fillon est modifiée. A compter du 1er janvier 2017, le taux est pris dans la limite de 0.90%.

» **REMARQUE** Pour les journalistes le taux d'accident du travail est pris en compte dans la limite de 0.90 x 80% soit 0.72%.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la DSN phase 3, la saisie des paies pour les salariés en contrat de forfait jours est modifiée pour 2017. Comme pour les autres salariés, les jours indiqués en paie correspondent désormais aux jours rémunérés et non plus aux jours travaillés.

Le calcul de la réduction Fillon évolue en conséquence à compter du 1er janvier 2017 : pour les paies avec spécificité "Contrat de travail en forfait jour", le nombre d'heures prises en compte dans le calcul du coefficient est désormais $151,67 \times \text{nombre de jours de la paie} \times 12 / 260$.

» **REMARQUE** Cette évolution impacte également le calcul de la réduction Lodéom, du complément allocations familiales, de la base CICE, de l'attestation de salaire maladie.

- **CICE**

Le taux du CICE passe de 6 à 7% pour l'exercice 2017. La version 6.2.1 de sPAIEctacle prend en compte cette modification sur l'édition de la liste nominative CICE.

» **REMARQUE** Le taux spécifique DOM reste lui à 9%.

• **Taxe d'apprentissage**

Une majoration est appliquée à la base de la taxe d'apprentissage pour les salariés cotisant à une caisse de congés. Pour les intermittents cotisant à la caisse des Congés Spectacles, l'AFDAS applique une majoration de 10%. La version 6.2.1 r1 de sPAIEctacle indique ce taux spécifique sur le bordereau de cotisations édité.

 **REMARQUE** Le courrier privilège du 28 janvier 2017 vous a invité à modifier votre paramétrage pour 2017. Cette majoration sera désormais incluse dans le calcul des paies.

• **TVA DOM**

Le bordereau de cotisation AFDAS inclus une ligne de TVA. La version 6.2.1 de sPAIEctacle prend en compte le taux spécifique des DOM à 8.5%.

AUTRES ÉVOLUTIONS

Retenue à la source

Depuis la version 6.2 de sPAIEctacle, la retenue à la source des salariés non artistes peut également être gérée par des retenues.

La version 6.2.1 r1 complète cette évolution, avec l'édition complète de la déclaration de la retenue à la source : la liste nominative est maintenant éditée en même temps que la déclaration.

Écritures Comptables

La version 6.2.1 r1 apporte des évolutions à certains formats d'écritures comptables :

- Legilog : la longueur et le nombre des phases analytiques ne sont plus limités
- Civil Net Finances : permet la gestion du compte analytique à la place du code antenne
- Ciel Compta : les comptes analytiques ne sont plus limités à 13 caractères

Complément Allocations Familiales

Afin de contrôler et/ou justifier la réduction du taux de cotisation d'allocations familiales, une nouvelle commande "HeuresComplementAF" est disponible dans les états rapides et courriers.

Cette commande est utilisable uniquement dans un état ou un courrier de type paie. Elle renvoie le nombre d'heures pris en compte pour le calcul du complément allocations familiales.

CORRECTIONS

Liste des réintégrations de prévoyance et santé

La version 6.2.1 de sPAIEctacle corrige dans la liste des réintégrations fiscales, la prise en compte des retenues dont la part salariale est fiscalement non déductible (renfort de mutuelle optionnel pour le salarié).

Attestation Assedic Permanent

La version 6.2.1 de sPAIEctacle ne permettait plus de générer une attestation assedic permanent (AED) de type test ou annule et remplace. La version 6.2.1 r1 corrige ce dysfonctionnement.

dernière mise à jour : 29.03.17